

## PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un Bill C-27, intitulé: «Loi visant à faciliter le déplacement des lignes de chemin de fer ou l'itinéraire du trafic ferroviaire dans des zones urbaines et à fournir une aide financière en vue de l'exécution de travaux pour la protection, la sécurité et la commodité du public aux croisements de chemin de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Cameron, propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de la 3<sup>e</sup> partie d'une étude par la Direction de l'analyse des systèmes de la Commission canadienne des transports, intitulée: «Étude des transports publics de la région centre-ouest de l'Ontario-Circonscription de Bruce», février 1974.

Copie du texte d'une causerie prononcée par Gordon Robertson, Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet, à la soixante-huitième réunion annuelle de The American Society of International Law, intitulé: «The 'New Federalism': Canadian Developments in Decentralizing Decision-Making». (Texte anglais).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'aide canadienne aux pays de l'Afrique francophone et sur la francophonie,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur Information Canada, déposé au Sénat le mardi 30 avril 1974.

Après débat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Norrie attirant l'attention du Sénat sur la question de l'utilisation des terres au Canada,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hicks attirant l'attention du Sénat sur la vingt-huitième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—

Ordonné: qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.